

APPEL D'OFFRES

MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE 4^e RANG OUEST, LA ROUTE DION ET LA ROUTE DU CIMETIÈRE

RÉFÉRENCE : 34121TT

La municipalité de Baie-des-Sables, en tant que maître de l'ouvrage, demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Resurfacement de la chaussée sur environ 4,2 km, incluant :
 - La mise en place d'un liant d'accrochage;
 - La mise en place d'un enrobé bitumineux de type ESG-10 sur 50 mm d'épaisseur;
 - Le rechargement des accotements;
 - Le marquage de la chaussée;
 - Tous autres travaux connexes.

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) (www.seao.ca, 34121TT).

Les soumissions seront reçues au bureau municipal de la municipalité de Baie-des-Sables à l'adresse indiquée ci-dessous, **avant 11 h**, heure locale, **le mercredi 29 mars 2017**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour dans les minutes suivant l'heure de clôture, dans la salle du conseil municipal, à l'adresse précitée, en présence des personnes concernées.

Municipalité de Baie-des-Sables
20, rue du Couvent
Case postale 39
Baie-des-Sables (Québec) G0J 1C0

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le directeur général, M. Adam Coulombe, responsable de l'appel d'offres de la municipalité de Baie-des-Sables, au numéro de téléphone suivant : **418 772-6218**.

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la politique de gestion contractuelle émise par la municipalité de Baie-des-Sables. Les soumissionnaires doivent remplir les déclarations se rattachant à ladite politique, qui est jointe aux documents d'appel d'offres et les remettre à la Municipalité avec leur soumission.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies détenant une licence d'entrepreneur et ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, sont admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé émis à l'ordre de la Municipalité ou d'un cautionnement de soumission totalisant 10% du montant de la soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Pour être considérée recevable, toute soumission doit être conforme aux documents d'appel d'offres, faite sur les formulaires fournis avec le devis et être accompagnée des documents demandés.

- 2 -

La responsabilité de la Municipalité n'est aucunement engagée du fait que les avis ou documents quelconques véhiculés par le système électronique contiennent quelques erreurs ou omissions que ce soit. Par conséquent, tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La municipalité de Baie-des-Sables se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. La Municipalité se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

DONNÉ À BAIE-DES-SABLES, ce 6^e jour du mois de mars 2017.

Le directeur général,

Adam Coulombe